

Département du Val
d'Oise
Ville de Butry sur Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° 49-2011

Date de convocation
10 octobre 2011

L'an deux mil onze

Le dix sept octobre

Date d'affichage
20 octobre 2011

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques DERUE, Maire

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Etaient présents : M. Jacques DERUE, M. François BATORI, M. René REBORD, M. Claude NOEL, M. Alain LASMAN, Mme Annick ZIMOL, M. Roland LEDUDAL, M. Jean Michel NEMOZ, Mme Gentiane THOMAS, Mme Isabelle PICOT, Mme Chantal CAUDRELIER, M. Jacques MARCHAL, Mme Françoise MARCHAL, Mme Martine LEDUDAL, M. Jean-Marie BOUET.

Absents ayant donnés procuration : Mme Claudie DUCHESNE à M. René REBORD, M. Robert ANTOINE à M. Claude NOEL, Mme Yolande LENGRONNE à Mme Annick ZIMOL.

Secrétaire de séance : Mme Annick ZIMOL

OBJET : Institution du droit de préemption urbain

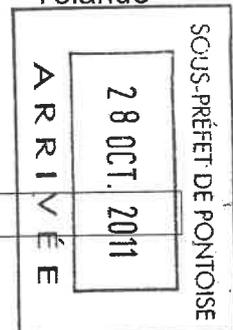
Vu le code de l'Urbanisme,

Vu la loi 86.1290 du 23 décembre 1986 complétée par la loi n°91.662 du 13 juillet 1991 et le décret 87.284 du 22 avril 1987 relatifs au droit de préemption urbain ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 17 octobre 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

- D'instituer sur le territoire communal classé en zones urbaines et en zones à urbaniser par le P.L.U. approuvé, un droit de préemption urbain dont le champ d'application figure sur le plan annexé,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et mention sera insérée dans les deux journaux suivants :
 - La Gazette du Val d'Oise
 - Le Parisien édition du Val d'Oise



Elle sera également transmise aux Services Publics et organismes professionnels désignés par l'article R211.3 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jacques DERUE



COMMUNTELE DE PONTTOISE
28 OCT. 2011
ARRIVÉE